

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

Alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie décennale de la CNULCD Plan d'Action

avril 2015

Sommaire

1	INTRODUCTION	3
1.1	METHODOLOGIE RETENUE	3
1.2	PHASES DE REALISATION DE L'ETUDE	4
1.2.1	<i>Analyse</i>	4
1.2.2	<i>Concertations et recueil des points de vue des acteurs</i>	4
1.2.3	<i>Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'alignement du PAN/LCD</i>	4
1.2.4	<i>Organisation de concertations régionales</i>	4
1.2.5	<i>Elaboration du projet de Feuille de Route pour l'alignement du PAN/LCD-GRN</i>	5
2	CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE PAN/LCD-GRN	5
2.1	LE PAN/LCD-GRN EST UN DOCUMENT DE STRATEGIE	5
2.2	LE CONTENU DU PAN/LCD-GRN EST DEFINI PAR LA CONVENTION	6
2.3	LE PAN/LCD-GRN EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION EVOLUTIF	7
2.4	LE PAN/LCD-GRN EST UN CADRE DE PILOTAGE.....	7
2.5	LE PAN/LCD-GRN EST UN PROGRAMME INTERSECTORIEL A RESPONSABILITE PARTAGEE.....	7
3	PROPOSITIONS DE MESURES ET ACTIONS POUR ALIGNER LE PAN/LCD-GRN SUR LA STRATEGIE DECENNALE DE LA CNULCD	9
3.1	OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : PLAIDOYER, SENSIBILISATION, EDUCATION.....	10
3.2	OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : CADRE D'ACTION	14
3.3	OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : SCIENCE, TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCES.....	14
3.4	OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	22
3.5	OBJECTIF OPERATIONNEL 5: FINANCEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	22

1 Introduction

Par la décision 3 COP8 du 14 septembre 2007 les pays Parties à la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULCD) ont adopté la Stratégie Décennale 2008-2018, en tant que plan-cadre stratégique visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

A l'égard des pays parties la décision « invite instamment les pays parties en développement touchés et tout autre pays partie touché, dans le cadre de l'annexe applicable concernant la mise en œuvre au niveau régional, à aligner sur la Stratégie leurs programmes d'action et les autres activités pertinentes qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Convention, notamment en s'attachant à atteindre les résultats associés aux cinq objectifs opérationnels »¹.

Reconnaissant que le processus d'alignement des PAN doit être progressif, la CdP a adopté lors de sa 10^{ième} session la Décision 2/COP.10 relative au « Renforcement et amélioration du processus d'alignement des programmes d'action sur la Stratégie ». Cette décision indique que le processus d'alignement peut s'avérer difficile pour les pays Parties touchés. Elle note également que pour réaliser le processus d'alignement, il faut faire appel à un appui solide et efficace et qu'il est nécessaire d'accélérer le processus.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) a engagé une consultation internationale avec pour objectif général d'appuyer la dynamique et l'efficacité de la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN dans le cadre de la Stratégie Décennale de la CNULD, en fournissant l'assistance technique nécessaire au Point Focal National de la CNULCD pour satisfaire aux exigences du processus d'alignement indiquées dans les décisions pertinentes de la Conférence des Parties (CdP). Ainsi, grâce à l'appui technique et financier du PNUE/FEM et du Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification un document provisoire relatif au PAN/LCD-GRN aligné a été élaboré.

1.1 Méthodologie retenue

L'alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale a été analysé selon les cinq objectifs opérationnels de la Stratégie Décennale :

1. Plaidoyer, sensibilisation, éducation,
2. Cadre d'action (climat politique favorable),
3. Science, Technologie et Connaissances,
4. Renforcement des capacités,
5. Financement et transfert de technologie.

¹Décision 3/COP.8, §5

Ces objectifs, avec leurs résultats attendus respectifs, structurent le contenu du PAN/LCD-GRN aligné.

1.2 Phases de réalisation de l'étude

L'exercice d'alignement s'est réalisé selon les phases suivantes :

1.2.1 Analyse

Cette phase consiste en l'analyse du PAN/LCD-GRN existant et des différents documents, programmes ou activités pertinents en rapport avec la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification.

Outre la prise en compte des documents pertinents officiels de la CNULCD sur l'alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale, trois types de documents sont pris en compte :

- Documents élaborés par le Niger dans le cadre de la CNULCD et/ou en application des décisions de la CdP,
- Documents stratégiques de politique nationale ou sectorielle, portant notamment sur les politiques agricole, d'aménagement du territoire, de réduction de la pauvreté, de l'eau ou forestière,
- Documents/programmes relatifs aux stratégies de coopération sous régionale ou régionale,
- Documents, rapports et décisions pertinents de la CdP relatifs à l'alignement des PAN sur la Stratégie Décennale.

Les 5 objectifs de la Stratégie Décennale et leurs résultats attendus respectifs ont servi de grille d'analyse des différents documents et programmes listés ci-dessus.

1.2.2 Concertations et recueil des points de vue des acteurs

Cette étape a consisté en des contacts directs et des réunions de concertation avec les principaux acteurs nationaux de la lutte contre la désertification, ainsi qu'avec certains partenaires au développement concernés.

1.2.3 Elaboration d'un rapport de synthèse sur l'alignement du PAN/LCD-GRN

Toutes les informations recueillies ont permis l'élaboration d'un rapport, identifiant toutes les actions à mener en vue d'aligner le PAN/LCD-GRN sur les objectifs de la Stratégie Décennale.

1.2.4 Organisation de concertations régionales

Le rapport susvisé a été présenté, discuté et enrichi au niveau régional à l'occasion de missions communes du Secrétariat Exécutif du CNEDD, de la Coordination Nationale du Processus GDT à la Direction Générale des Eaux et Forêts, de la Recherche et du représentant du Comité de coordination des ONG et Association de Développement pour la lutte contre la désertification (CNCOD).

Les missions se sont déployées selon deux axes :

- Premier axe dans les régions de Dosso, Agadez, Tahoua, Niamey et Tillabéri,
- Deuxième axe dans les régions de Zinder, Diffa et Maradi.

1.2.5 Elaboration du projet de Feuille de Route pour l'alignement du PAN/LCD-GRN

Le présent document est le résultat des travaux sur l'alignement du PAN/LCD-GRN sur la Stratégie Décennale de la CNULCD, enrichis par les résultats des concertations régionales. Il présente les résultats de toutes les consultations et études sous la forme d'une proposition de Feuille de Route identifiant les décisions, mesures ou actions à prendre ou à entreprendre par le gouvernement nigérien pour obtenir un PAN/LCD-GRN aligné sur la Stratégie Décennale. Il sera présenté comme document de travail à l'atelier national de validation du PAN/LCD-GRN aligné.

2 Considérations générales sur le PAN/LCD-GRN

Concernant la place du PAN/LCD-GRN dans le cadre national de développement économique et social le constat est qu'avec l'évolution du cadre national de planification du développement économique et social aucun instrument de planification du développement ou de gestion durable des ressources naturelles ne fait référence explicitement au PAN/LCD-GRN. Malgré le fait que de nombreuses activités planifiées relèvent de la lutte contre la désertification celle-ci n'est mentionnée dans aucun des programmes prioritaires de l'Etat, notamment l'initiative 3N. Il en est de même pour les programmes de soutien des Partenaires Techniques et Financiers puisque ceux-ci s'inscrivent dans les priorités nationales affichées par l'Etat.

Pourtant le Niger, avec les pays de la région, a été en 1992 un des initiateurs historiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, lors du Sommet de Rio. Et c'est en partie pour les pays les plus affectés au monde par la sécheresse et la désertification, dont le Niger, que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a donné explicitement la priorité à l'Afrique.

Afin de faire du PAN/LCD-GRN un cadre d'investissement intégré aux cadres stratégiques nationaux de développement économique et social, il est conçu comme un plan glissant dont le contenu sera mis à jour régulièrement en fonction des cycles nationaux de planification du développement.

Concrètement le PAN/LCD-GRN aligné se caractérise comme suit :

2.1 Le PAN/LCD-GRN est un document de Stratégie

En synthétisant les résultats attendus de la Stratégie Décennale on peut définir le PAN/LCD-GRN comme suit :

*Le PAN/LCD-GRN, dans un contexte politique, institutionnel et économique cohérent par rapport à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (résultat 2.1) est une **stratégie** (résultat 2.2) qui permet d'intégrer les objectifs de la Convention et les activités de dégradation des terres dans les programmes d'investissements nationaux et sectoriels (résultat 2.3), dans les programmes et projets de coopération (résultat 2.4), et en synergie avec les autres Conventions de Rio (résultat 2.5). Enfin le PAN/LCD-GRN doit être bâti à partir de repères environnementaux et socioéconomiques qui permettent à terme de mesurer les résultats et impacts (résultats 2.2).*

2.2 Le contenu du PAN/LCD-GRN est défini par la Convention

La CNULCD, en son article 10 ainsi que dans l'Annexe Afrique, énonce le contenu possible du PAN/LCD-GRN qui pourrait couvrir les actions suivantes :

- « Création de systèmes d'alerte précoce ... et promotion de nouveaux moyens d'existence dans les zones sujettes à la sécheresse ;
- Renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse,
- Mise en place et/ou renforcement de systèmes de sécurité alimentaire ;
- Elaboration de programmes d'irrigation durables;
- Promotion de nouveaux moyens d'existence et amélioration de l'environnement économique national en vue de renforcer les programmes d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire :
- Gestion intégrée et durable des ressources naturelles :
 - des terres agricoles et pastorales (pratiques agricoles écologiquement durables);
 - de la couverture végétale et de la faune, des forêts ;
 - des ressources en eau, et
 - de la diversité biologique ;
- Mise en valeur et l'utilisation rationnelle de diverses sources d'énergie et promouvoir des sources d'énergie alternatives ;
- Intensification des campagnes de sensibilisation du public et d'éducation écologique ;
- Diffusion des connaissances concernant les techniques relatives à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Encouragement d'une politique de décentralisation active ayant pour objet de transférer aux autorités locales la responsabilité de la gestion et de la prise de décisions ;
- Surveillance et évaluation de la dégradation écologique ;
- Renforcement des moyens d'évaluation et d'observation systématique (services hydrologiques et météorologiques) ;
- Mesures pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification, soutien à la recherche scientifique. »

Ainsi, aux termes de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification, le PAN/LCD-GRN comprend au moins 6 composantes portant sur les actions suivantes :

1. Actions relatives à la mise en place et/ou le renforcement de systèmes de sécurité alimentaire
2. Promotion d'activités permettant d'améliorer les revenus et diminuer la pression démographique sur les terres ;
3. Actions assurant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
4. Actions de sensibilisation, de communication et d'éducation écologique ;
5. Mesures de renforcement des moyens de surveillance environnementale et de recherche pour une meilleure connaissance du phénomène de la désertification ;

6. Actions de soutien aux politiques de décentralisation favorisant le transfert des compétences aux autorités locales en matière de gestion des ressources naturelles.

2.3 Le PAN/LCD-GRN est un document de planification évolutif

Le PAN/LCD-GRN n'est pas un document figé à un instant « t » mais, au contraire, un document dynamique fondé sur un processus continu de mise à jour et capable de s'adapter et d'épouser l'évolution des programmes et des politiques, en fonction des cycles de planification du développement. Ainsi le contenu du PAN/LCD-GRN aligné de 2015 est aujourd'hui déterminé par le contenu des actions de lutte contre la désertification/dégradation des terres prévues dans le PDES et l'i3N. Demain ce contenu évoluera en fonction des nouveaux objectifs de développement que le pays s'assignera dans les prochains cycles de planification.

C'est pourquoi, finalement, les aspects les plus importants de l'alignement du PAN/LCD-GRN sont sans nul doute constitués par les mécanismes de coordination/concertation et par les outils de collecte, d'analyse et de traitement de l'information permettant aux acteurs concernés, du niveau local au niveau national, de maîtriser l'ensemble des paramètres de la lutte contre la désertification et de la gestion durable de terres, tant dans ses dimensions socioéconomiques que politiques ou scientifiques, et à l'Etat de suivre l'évolution globale des programmes de lutte contre la désertification au sens large du terme, et de pouvoir prendre des décisions sur la base d'indicateurs pertinents.

2.4 Le PAN/LCD-GRN est un cadre de pilotage

Le PAN/LCD-GRN aligné est aussi un cadre de pilotage, de mise en cohérence et de suivi général des programmes sectoriels qui agissent dans les domaines que la CNULCD a défini comme étant ceux de la lutte contre la désertification. Il restitue tous les efforts entrepris par les ministères, les projets, les collectivités territoriales et autres acteurs de la lutte contre la désertification dans une vision cohérente et dans un cadre intégré. Il se situe ainsi comme un cadre spécialisé du PDES, chargé d'un suivi intersectoriel sur une thématique transversale et commune à plusieurs secteurs.

2.5 Le PAN/LCD-GRN est un programme intersectoriel à responsabilité partagée

Tous les secteurs, de l'agriculture à l'hydraulique, de l'environnement à la recherche scientifique, des finances au secteur des collectivités locales, sont directement concernés par la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN, pour les actions et programmes qui y sont rattachés.

Le PAN/LCD-GRN n'est pas un programme sectoriel relevant d'un seul ministère mais bien un ensemble cohérent de mesures et d'actions, de natures très diverses, à mener par tous les acteurs concernés, du niveau local au niveau national, y compris les partenaires au développement, en vue d'assurer une gestion durable des terres et lutter contre la pauvreté.

Le caractère transversal du PAN/LCD-GRN ne dilue en aucune façon les responsabilités des différents acteurs et encore moins ne focalise la responsabilité de la mise en œuvre du

PAN/LCD-GRN uniquement sur le Point Focal National CCD, en l'occurrence le SE/CNEDD.

Le PAN/LCD-GRN est un engagement national qui concerne l'ensemble du gouvernement, et de manière solidaire.

3 . Propositions de mesures et actions pour aligner le PAN/LCD-GRN sur la stratégie décennale de la CNULCD

La notification au Secrétariat de la CNULCD des résultats du processus d'alignement du PAN/LCD-GRN vaut l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre les mesures et actions prévues dans ce Plan d'Actions

3.1 Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation, éducation

Résultats attendus de la Stratégie Décennale

<p>Objectif opérationnel 1: plaidoyer, sensibilisation et éducation</p> <p><i>Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</i></p>	<p>Résultat 1.1: Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.</p>
	<p>Résultat 1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.</p>
	<p>Résultat 1.3: Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</p>

Mesures/Actions prévues pour atteindre l'objectif opérationnel 1

1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune entre les trois Conventions (pour une popularisation simultanée des trois conventions) qui devra être déclinée aux niveaux régional et local

Actions principales

- 1.1. Elaborer des produits de communication communs désertification-changement climatique-biodiversité en mutualisant les moyens. Ces produits communs porteront sur l'IEC, la sensibilisation commune du public:
 - 1.1.1. Elaborer des messages communs à intégrer dans les cursus d'éducation et de formation scolaire et professionnelle ;
 - 1.1.2. Elaborer, avec les ministères chargés du secteur rural et de l'environnement, un corpus de messages spécifiques sur l'intégration de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de budgétisation sectoriels, ainsi qu'aux niveaux régional et local ;

- 1.1.3. S'appuyer au niveau local sur les services techniques de l'Etat et les mécanismes mis en place par la décentralisation (communes et régions) ;
- 1.1.4. Instaurer une journée nationale pour toutes les Conventions ;
- 1.1.5. Elaborer de posters, des affiches murales, des planches et de dépliants et autres supports communs de communication;
- 1.2. Elaborer un programme de travail et de soutien technique et financier aux ONG et Organisations Professionnelles sur la communication et la sensibilisation en matière de LCD-GRN, de bonnes pratiques en matière de GDT, d'éducation environnementale en général, et en coopération avec les Ministères et institutions concernés ;
- 1.3. Utiliser les réseaux d'animateurs mis en place dans le cadre de l'i3N pour renforcer la prise de conscience sur la question de la gestion durable des terres ;
- 1.4. Renforcer la visibilité de la structure CNEDD en tant que structure des trois Conventions de Rio par :
 - l'organisation de séances d'information avec les médias ;
 - l'organisation de réunions régulières d'information avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- 1.5. Identifier les actions prioritaires à mener en 2015-2016, et prévoir un budget spécifique pour 2016;
- 1.6. Faire valider cette Stratégie et le programme prioritaire par les Commissions Techniques Nationales concernées;
- 1.7. Internaliser et évaluer cette stratégie.

Partenaires

SE/CNEDD, Ministères techniques chargés de: mines et de l'énergie, collectivités territoriales et de la décentralisation, l'environnement, l'éducation nationale et de la formation professionnelle, la communication, des réseaux des journalistes et communicateurs environnementaux, des représentants de la société civile, les chefs traditionnels, les PTF, l'Assemblée Nationale, CESOC et le secteur privé.

Résultats attendus

- *Le SE/CNEDD dispose d'une stratégie globale de communication ;*
- *Les ressources en matière de communication sur les 3 Conventions environnementales sont mutualisées au sein du SE/CNEDD ;*
- *Un plan d'action est arrêté avec les partenaires nationaux et les PTF pour la période 2016-2018 ;*
- *Les partenaires nationaux et les PTF sont impliqués et actifs dans la mise en œuvre des actions prioritaires 2016-2018 et l'élaboration de la stratégie commune de communication.*

Recommandations

A l'endroit du SE/CNEDD

- Une action concertée des responsables de 3 conventions au niveau du SE/CNEDD en vue de l'élaboration d'une stratégie commune en matière de communication pour un développement durable ;
- Les 3 conventions sont vulgarisées y compris en langues nationales ;
- La société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales à participer à l'élaboration, au financement et à la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Associer tous les acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Echéance

2015 : élaboration, adoption de la stratégie assortie d'un plan d'action

2016-2018 : mise en œuvre du plan d'action de la stratégie

2 Elaborer, avec l'Assemblée Nationale, les ministères chargés du plan, de l'environnement, de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage, de la décentralisation, des finances, de l'Education, des mines et de l'énergie, les Instituts de recherche, un corpus de messages spécifiques sur l'intégration de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de budgétisation sectoriels

Actions principales

- Elaboration des messages avec tous les acteurs concernés sur l'intégration de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de budgétisation sectorielle ;
- Le SE/CNEDD, invite les ministères en charge de l'Education, des séances de travail pour l'intégration dans les curricula de formation de la gestion durable des terres

Partenaires

SE/CNEDD, Ministères en charge de l'Education, Ministère de Mines et de l'Energie, Direction de la Météorologie Nationale (DMN),

Résultats attendus

- Un corpus de messages spécifiques sur l'intégration de la GDT dans les processus de planification et de budgétisation est élaboré.
- Le corpus de messages est intégré dans les programmes des ministères en charge de l'Education.

Echéance

2015-2018

3. Elaborer un programme de travail et de soutien aux ONG et Organisations Professionnelles pour la communication en matière de LCD-GRN, de bonnes pratiques et d'éducation environnementale en général

Actions principales

- 3.1 Organiser des ateliers de travail avec les OP, ONG, et autres acteurs concernés par la communication, avec pour objectifs de définir un programme de travail 2016-2018 sur la communication en matière de LCD-GRN, précisant :
- Les objectifs du programme ;
 - Les groupes cibles ;
 - Les responsabilités de chaque acteur, ses besoins et les moyens à mettre en œuvre ;
 - Les mécanismes de coordination et de suivi du programme.

Partenaires

SE/CNEDD, MESUDD, OSC, OP, PTF, M Communication

Résultats attendus

- *Un programme de travail est établi entre le SE/CNEDD et les OSC ;*
- *Un programme de renforcement des capacités des OSC en matière de communication sur la LCD-GRN est défini et les moyens identifiés.*
- *Un plaidoyer pour la mobilisation des ressources est réalisé.*

Echéance

2015 : élaboration de trois documents : programme de travail ; programme de renforcement de capacité et programme de plaidoyer.

2016-2018 : mise en œuvre

3.2 Objectif opérationnel 2 : Cadre d'action

Objectif opérationnel 2: cadre d'action

œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.

Résultat 2.1: Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.

Résultat 2.2: Les pays parties touchés révisent leur Programme d'Action National (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.

Résultat 2.3: Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

Résultat 2.4: Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.

Résultat 2.5: Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.

Mesures/Actions prévues pour atteindre l'objectif

1. Intégrer le PAN/LCD-GRN dans le PDES et l'i3N

Actions principales

- 1.1. Définir les critères de caractérisation des programmes/projets éligibles au PAN/LCD-GRN à partir de la définition du PAN donnée par la Convention ;
- 1.2. Appliquer ces critères aux projets/programmes en cours ;
- 1.3. Rendre explicite la dimension « Lutte Contre la Désertification/Gestion des Ressources Naturelles » dans les programmes sectoriels et les projets;
- 1.4. Evaluer le coût global et le coût par programme/projet ;

- 1.5. Etablir des indicateurs de suivi du PAN/LCD-GRN ainsi défini. (prendre déjà en compte les indicateurs renseignés par les Parties)

Partenaires

SE/CNEDD, CTN/LCD-GRN, INS, Ministères sectoriels et institutions

Résultats attendus

- Le contenu du PAN/LCD-GRN est défini à partir de l'analyse des programmes et projets du PDES et de l'i3N ;
- Les indicateurs de suivi du PAN/LCD-GRN sont établis ;
- Le coût financier du PAN/LCD-GRN est estimé.

Echéance

Dès élaboration du PDES 2 ou d'autres programmes équivalents

2. Faire du PAN/LCD-GRN l'instrument reconnu de suivi des performances du Plan et de l'i3N pour ce qui concerne la LCD-GRN

Actions principales

- 2.1. Reconnaître le PAN/LCD-GRN aligné comme programme national prioritaire dans le cadre du PDES (Parler plutôt des questions environnementales comme programme prioritaires);
- 2.2. Enrichir le tableau de bord du PDES et de l'i3N par des indicateurs de suivi du PAN/LCD-GRN, à identifier et à faire valider par le PDES et l'i3N ;
- 2.3. Engager une étude sur l'intégration de la dimension LCD-GRN dans les Plans Locaux de Développement en s'appuyant sur les actions similaires réussies comme les actions d'intégration de la dimension « adaptation aux changements climatiques » dans les PDC et les PDR ;
- 2.4. Engager une étude sur l'utilisation des cadres de concertations régionaux et locaux existants pour assurer la coordination et l'harmonisation des activités dans la mise en œuvre du PAN/LCD-GRN (en relation avec les mécanismes mis en place par l'environnement, l'agriculture, l'i3N et le Plan).

Partenaires

Ministère de l'intérieur de la décentralisation et des affaires religieuses, PDES, i3N, Ministère du Plan

Résultats attendus

- *Le PAN/LCD-GRN est reconnu comme programme prioritaire dans le cadre du PDES et de l'i3N (Parler plutôt des questions environnementales).*

Echéance

Dès élaboration du PDES 2 ou d'autres programmes équivalents

3. Renforcer le CNEDD et sa Commission Technique de Lutte Contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles

Actions principales

- 3.1.1. Clarifier officiellement le rôle du CNEDD en tant qu'organe national de coordination de la lutte contre la désertification et sa responsabilité d'organe politique d'orientation et de décision chargé de donner l'impulsion nécessaire de la mise en œuvre du PNEDD, conformément à son texte fondateur ;
- 3.1.2. Allouer un budget pour le fonctionnement régulier des organes de concertation ;
- 3.1.3. Intégrer le SE/CNEDD comme membre permanent des mécanismes de coordination mis en place dans le cadre du plan et particulièrement du cadre sur l'initiative 3N et qui inclut l'environnement et la résilience ((l'intégrer comme membre permanent du Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique (CMSPS)) ou son équivalent;
- 3.1.4. Officialiser le rôle du SE/CNEDD comme instance de suivi des indicateurs de LCD-GRN intégrés dans la Matrice d'indicateurs du PDES et sa responsabilité d'établir des rapports réguliers, pour le volet LCD-GRN, aux instances désignées pour le suivi de la mise en œuvre de l'i3N et du PDES;
- 3.1.5. Renforcer/préciser les responsabilités des membres de la CTN/LCD-GRN en tant que représentants des institutions et secteurs clés concernés par la LCD-GRN ;
- 3.1.6. Revoir la composante de la CTN/LCD-GRN pour élargir la concertation à des acteurs importants tels que les collectivités territoriales, les PTF ... ;
- 3.1.7. Revoir les missions de la Commission Technique sur la Lutte contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles pour renforcer son rôle et sa responsabilité dans l'élaboration de rapports analytiques au gouvernement sur la mise en œuvre du PDES, dans sa dimension LCD-GRN.

Partenaires

Structures de mise en œuvre des 3N, MPAT/DC

Résultats attendus

- *Un texte réglementaire précisant les rôles, missions et responsabilités du SE/CNEDD dans le suivi de la mise en œuvre du PDES, ainsi que la nouvelle composition du CTN/LCD-GRN, est adopté ;*
- *Un texte réglementaire précisant les rôles et missions et responsabilités de la CTN est élaboré et adopté ;*
- *Le SE/CNEDD est reconnu comme responsable de rapporter aux instances de suivi du PDES et de l'i3N sur les indicateurs de la lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles ;*

Echéance

Projets de textes élaborés d'ici à 2016

4. Assurer une synergie opérationnelle entre les conventions environnementales

Actions principales

- 4.1. Elaborer une stratégie commune de mobilisation de ressources financières entre les conventions de Rio, à l'instar du fonds commun pour la santé (cf. Objectif Opérationnel 5 ci-dessous) ;
- 4.2. Etablir une base commune de données pour réduire les coûts de collecte et traitement de l'information, et assurer une cohérence dans le suivi et le reportage ;
- 4.3. Elaborer des projets communs à deux ou aux trois conventions de Rio (cf. objectif opérationnel 5) ;
- 4.4. Organiser des réunions communes d'information à l'intention des PTF ;
- 4.5. Adopter une stratégie de communication commune (popularisation simultanée des trois conventions, cf. Objectif Opérationnel 1 ci-dessus);
- 4.6. Elaborer un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de formulation de projets et des requêtes financières (avec un rôle certains des ONG pour appuyer les acteurs locaux), cf. objectif opérationnel 4 ci-dessous);
- 4.7. Mettre en place un système unique de gestion de l'information commun aux 3 conventions de Rio.

Partenaires

SE/CNEDD, MPAT/DC, MAE/IA, MF

Résultats attendus

- *Une base commune de données est établie entre les 3 Points Focaux Désertification, Changement Climatique et Biodiversité ;*
- *Une stratégie commune de communication est définie ;*
- *Une stratégie commune de mobilisation des ressources est définie ;*
- *Des réunions régulières avec les PTF, sur la mise en œuvre synergique des trois conventions de Rio, est organisée par le SE/CNEDD.*

Echéance

4.4. 2015 Deuxième semestre 2015

5. Contribuer à l'élaboration des textes d'application relatifs à la lutte contre la désertification/gestion des ressources naturelles

Actions principales

- 5.1 Recenser les textes législatifs qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion durable des ressources naturelles et qui nécessitent des textes d'application pour être pleinement opérationnels ; en ayant une attention particulière aux textes relatifs à la décentralisation et ceux relatifs à la planification régionale et locale (plan régional ou local de développement, plan régional d'aménagement du territoire...) ;
- 5.2 Formuler des propositions pour la rédaction de ces textes d'application de façon à ce que la composante LCD-GRN soit prise en compte ;

Partenaires

CTN/LCD/GRN

Résultats attendus

- *Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la LCD-GRN sont complétés par les textes d'application et sont en cohérence avec les dispositions de la CNULCD et les objectifs de développement durable*

Echéance

5.1 Recenser les textes législatifs : 2015

5.2 Formuler des propositions pour la rédaction des textes d'application : 2016

3.3 Objectif Opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances

Objectif opérationnel 3: science, technologie et connaissances

Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finaux, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

Mesures/Actions prévues pour atteindre l'objectif

1. Mettre en place le dispositif national de surveillance environnementale et de suivi de la désertification

Actions principales

- 1.1. Définir le **dispositif national de suivi de l'environnement à même de** produire les indicateurs d'impacts de la lutte contre la désertification tels que prévus dans les décisions pertinentes de la Conférence des Parties de la CNULCD ;
 - 1.1.1. Organiser, dans le cadre du SE/CNEDD, une concertation nationale CNEDD avec les principaux acteurs scientifiques et techniques concernés sur la consistance et le rôle du système de suivi de l'environnement en termes :

- **D'objectifs et finalités** : définir quels sont les différents produits attendus du système de suivi environnemental, et quels sont les « clients » ;
- **D'acteurs** : définir le rôle et les responsabilités de chaque opérateur du système ;
- **De programme de travail** : établir un programme de travail et de partenariat entre les différents détenteurs de données et les demandeurs d'informations. Ce programme collerait aux échéances du PDES, de l'i3N et de la Stratégie (horizon 2018). Il faut garder à l'esprit que le système de suivi environnemental est un système pérenne construit sur le long terme. Ses produits peuvent cependant répondre à des besoins de court terme ;
- **De moyens** : quels sont les moyens mis en œuvre, techniques et financiers, en mettant l'accent sur la mutualisation des moyens (comme la mise en place d'une base de données communes aux trois conventions) ;
- **De ressources de fonctionnement** : dégager un budget 2014-2015 pour ce dispositif en le considérant comme outil de suivi du PDES et de l'i3N.

1.1.2. **Officialiser le rôle du Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) comme Point Focal National du réseau national de suivi de la désertification** ;

1.1.3. Préciser le rôle d'appui au SE/CNEDD pour le suivi d'impact des conventions environnementales, dont la lutte contre la désertification.

Partenaires

CNSEE/MESUDD, BEEEI/MESUDD, AGRHYMET, DMN, INS, ABN, SP/DNPGCCA

Résultats attendus

- *Le système national de suivi de l'environnement est défini ;*
- *Les rôles et modalités de travail collaboratif entre les différents acteurs du système sont définis ;*
- *Des ressources financières sont dégagées pour la mise en place du système national de suivi de l'environnement.*

Echéance

2016 -2020

2. Utiliser les indicateurs d'impacts proposés par la CCD pour mesurer l'impact des actions nationales de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Actions principales

- 2.1 Valider les indicateurs d'impact proposés par le CST/CCD qui peuvent être construits et utilisés par le Niger;
- 2.2 Compléter les indicateurs nationaux par les indicateurs de la CNULCD retenus pour mesurer l'impact des actions nationales de lutte contre la désertification et la sécheresse ;

Partenaires

SE/CNEDD, MESUDD, Universités, AGRHYMET, ABN

Résultats attendus

- *La liste des indicateurs de la CNULCD mesurables au Niger est définie ;*
- *Le corpus des indicateurs nationaux de mesure d'impact est enrichi.*

Echéance

2016 - 2020

3. Compiler l'ensemble des bonnes pratiques répertoriées au niveau national par différentes institutions et projets.

Actions principales

- 3.1 Responsabiliser une structure pérenne pour la compilation des bonnes pratiques répertoriées au niveau national par les différentes institutions et projets

Partenaires

SE/CNEDD, HC3N, PGDT/MESUDD, PDES, MP/AT/DC

Résultats attendus

- *Les modalités de collecte, traitement, diffusion et valorisation des bonnes pratiques sont définies entre les acteurs concernés ;*
- *Des coopérations sont engagées au niveau sous-régional (CILSS) et international (WOCAT, FAO/LADA...) pour valoriser les bonnes pratiques.*

Echéance

2016 - 2020

3.4 Objectif opérationnel 4 : Renforcement des capacités

Objectif opérationnel 4: renforcement des capacités

Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse.

Résultat 4.1: Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.

Résultat 4.2: Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.

Mesures/Actions prévues pour atteindre l'objectif

1. Engager par le SE/CNEDD la réactualisation de l'étude sur l'Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer dans le domaine de l'Environnement (ANCR).

Actions principales

1.1. Mettre à jour les études menées en 2006 dans le cadre du projet ANCR soutenu par le PNUD, notamment celles relatives à « L'évaluation des capacités à renforcer » et à « L'état des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la convention sur la lutte contre la désertification » :

- Par rapport aux catégories d'acteurs : élus locaux, Chefs traditionnels, population en général et notamment les femmes et les jeunes ;
- Par rapport aux différents plans thématiques : juridique, institutionnel, organisationnel, ressources humaines, ressources financières, formation, Information-Education-Communication.

1.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités.

Partenaires

SE/CNEDD, PNUD ; PNUE, MM/CNULCD, FEM, Banque Mondiale ; Coopération bi et multilatérale ; AFD ; UE ; GIZ ; MESUDD ; OSC ; OP ; ONG

Résultats attendus

- Les études sur les besoins en renforcement des capacités sont mises à jour
- Un programme de renforcement de capacités est mis en œuvre

Echéance

2015 : mise à jour

2016-2018 : mise en œuvre

2. Elaborer des programmes communs de renforcement des capacités pour les 3 conventions de Rio

Actions principales

- 2.1 Renforcer la formation des acteurs en matière de formulation des projets LCD-GRN, Changement climatique, biodiversité.
- 2.2 Renforcer les capacités en matière de mobilisation de financement dans les domaines de changement climatique, et de la biodiversité;
- 2.3 Mettre en œuvre les programmes concertés de renforcement des capacités au niveau des acteurs locaux.

Partenaires

Institutions de formation nationales, sous régionales et internationales ; PNUD ; IRD ; PTF ; SE/Conventions de Rio.

Résultats attendus

- *Un programme de renforcement des capacités en matière environnementale et en mobilisation des ressources est défini au profit des différentes catégories d'acteurs ;*
- *Les ressources financières sont dégagées par l'Etat et ses partenaires pour la réalisation de ce programme;*
- *Les programmes concertés de renforcement des capacités au niveau des acteurs locaux sont mis en œuvre.*

Echéance

2015-2018

3.5 Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie

Objectif opérationnel 5: financement et transfert de technologie

Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité.

Résultat 5.1: Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Résultat 5.2: Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.

Résultat 5.3: Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.

Résultat 5.4: Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.

Résultat 5.5: L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

Mesures/Actions prévues pour atteindre l'objectif

1. Opérationnaliser le SIF-CSIN-GDT comme cadre intégré d'investissement du PAN /LCD-GRN

Actions principales

1.1 Intégrer le PAN/LCD-GRN dans le PDES et l'i3N (Cf. Objectif Opérationnel 2, point 2.1)

1.2 Evaluer l'enveloppe financière du PAN/LCD-GRN ;

1.3 Elaborer un guide sur les critères d'éligibilité « LCD-GRN » des projets ou programmes mis en œuvre au niveau régional ou local, avec la participation de représentants des différentes catégories d'acteurs concernés, y compris les grands projets nationaux de gestion des ressources naturelles ;

1.4 Mettre cet outil à la disposition des décideurs régionaux et locaux pour les aider à qualifier et quantifier les actions LCD-GRN des projets et programmes de développement conçus et mis en œuvre à leurs niveaux.

Partenaires

SE/CNEDD, MESUDD, NEPAD, MM/CNULCD, PTF

Résultats attendus

- *L'enveloppe financière du PAN/LCD-GRN est évaluée ;*
- *Le SIF-CSIN-GDT est reconnu comme le cadre intégré d'investissement prévu par la Stratégie décennal de la CNULCD;*
- *Un guide sur les critères d'éligibilité « LCD-GRN » des projets ou programmes est élaboré et diffusé aux niveaux national, régional et local ;*
- *L'outil est mis à la disposition décideurs régionaux et locaux.*

Echéance

2015-2020

2. Mobiliser des ressources additionnelles pour la gestion durable des terres

Actions principales

2.1 Afficher, dans les négociations avec les PTF, la priorité nationale accordée à la lutte contre la désertification ;

Partenaires

Ministère des Affaires Etrangères, MP/AT/DC

Résultats attendus

- *Les PTF inscrivent la LCD/GDT dans les priorités de coopération avec le Niger;*

Echéance

2015-2020

3. Promouvoir des sources et des mécanismes de financement novateurs

Actions principales

- 3.1 Elaborer de projets communs désertification-biodiversité-changement climatique pour les soumettre aux différents fonds mis en place notamment dans le cadre du changement climatique;
- 3.2 Engager la coopération avec l'UICN sur la création d'emplois verts, en travaillant en synergie avec la Convention sur la diversité biologique ;
- 3.3 Favoriser la coopération décentralisée en mettant les collectivités territoriales au centre du dispositif de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres ;
- 3.4 Promouvoir le financement des projets de LCD-GRN par la diaspora ;
- 3.5 Répertoire toutes les sources de financement et les mettre à la disposition des différents acteurs : ONG, CT, OSC, etc.

Partenaires

DGCOOP, MESUDD, Ministère des Finances, Mécanisme Mondial UNCCD, UICN

Résultats attendus

- *Des projets communs Désertification-Changement climatique et/ou Biodiversité sont élaborés au sein du SE/CNEDD ;*
- *Les sources et mécanismes de financement novateurs sont répertoriés et diffusés ;*
- *Des projets faisant appel aux mécanismes et sources de financement novateurs sont mis en œuvre ;*
- *Des emplois verts sont créés ;*
- *Les sources de financement sont répertoriées et mises à la disposition des différents acteurs.*

Echéance

2015-2020

4. Promouvoir les coopérations sous-régionale et régionale

Actions principales

- 4.1 Valoriser les projets transfrontaliers sur les ressources partagées et les intégrer dans le PAN/LCD-GRN;
- 4.2 Participer au PNIA pour insérer et rendre visible et/ou proposer les investissements en matière de lutte contre la désertification/dégradation des terres ;

4.3 Intégrer dans le PAN/LCD-GRN les grandes initiatives régionales en matière de gestion durable des terres engagées en appui à la Grande Muraille Verte :

- Projet « **Action Against Desertification** » financé par l'Union européenne et géré par la FAO (2014),
- Projet « **FLEUVE** » financé par l'Union européenne et géré par le Mécanisme Mondial (2014),
- Projet « **BRICKS** », plateforme d'échange de connaissances du projet SAWAP mené par la Banque Mondiale (2014).

Partenaires

UEMOA, CILSS, CEDEAO, Union Africaine/SAFGRAD, Mécanisme Mondial UNCCD, FAO, Banque Mondiale

Résultats attendus

- *Les projets transfrontaliers et régionaux de LCD-GRN sont intégrés dans le PAN/LCD-GRN ;*
- *La LCD-GRN est intégrée dans le PNIA ;*
- *les grandes initiatives régionales en matière de gestion durable des terres engagées en appui à la Grande Muraille Verte.*

Echéance

2015-2020

5. Développer la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie

Actions principales

5.1 Appuyer la participation des institutions de recherche et les institutions scientifiques et techniques nigériens aux échanges Sud-Sud développés au niveau sous-régional (CILSS, CEDEAO), régional (Union africaine ; AU-SAFGRAD) ou international en matière de transfert de technologies relatives à la lutte contre la désertification ;

5.2 Favoriser la participation des scientifiques nigériens aux travaux du Comité pour la Science et la Technologie de la CNULCD,

Partenaires

SE/CNEDD, CILSS, CEDEAO, NEPAD, Union Africaine/SAFGRAD, UEMOA, ABN, ALG

Résultats attendus

- *Des partenariats de coopération Sud-Sud sont établis ;*

- *Le SE/CNEDD soutient la participation des scientifiques nigériens aux réunions scientifiques africaines préparatoires aux réunions du CST/CCD ;*
- *Un rapport sur la contribution des scientifiques nigériens aux travaux du CST est établi.*

Echéance

2015-2020
